

ADMINISTRATION COMMUNALE

D'AUBANGE



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 30 juillet 2018

Présents : MM. DONDELINGER JP, **Bourgmestre-Président f.f.** ;
BINET, JACQUEMIN, VANDENINDEN, HOTTON, **Echevins**;
DEVAUX V., **Président du CPAS**
ANTONACCI T, **Directeur Général**.

ORDONNANCE TEMPORAIRE DE POLICE

Le Collège,

Attendu que le Royal Sporting Club asbl, représenté par Mr LAMBERT Christian-Raoul, organise sa traditionnelle « Escapade Gourmande », qui se déroulera le samedi 25 août 2018, de 16h à 23h, dans certaines rues du village d'HALANZY ;

Attendu que l'organisateur prévoit la présence d'approximativement 250 marcheurs ;

Considérant que le cortège empruntera les rues du Fossé, du Cimetière, du Moulin, de la Résistance, de Nickbas, de l'Industrie, du Bois, de la Motte et du Chalet à 6792 HALANZY ;

Attendu qu'il importe de prévoir et d'interdire les encombrements et embarras de la circulation ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment son article 130bis relatif aux ordonnances de police ;

ARRETE :

Article 1 :

En raison de l'organisation de l'Escapade Gourmande le **samedi 25 août 2018** à Halanzy, la circulation de tous les véhicules à moteur sera régulée dans les **rues du Fossé, du Cimetière, du Moulin, de la Résistance, de Nickbas, de l'Industrie, du Bois, de la Motte et du Chalet** à 6792 HALANZY, **durant le passage des marcheurs.**

Article 2 :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins des organisateurs. Elle restera visible pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3 :

La présente ordonnance sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD et sortira ses effets 5 jours après publication.

Article 4 :

Copie en sera adressée à Monsieur le Procureur du Roi, Monsieur le Président du Tribunal de Police d'ARLON, et à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police Sud-Luxembourg.

Article 5 :

Les organisateurs sont chargés de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié à l'évènement

Par le Collège :

Le Directeur Général,
(s) ANTONACCI T.

Le Président f.f.,
(s) DONDELINGER JP.

Pour extrait conforme :
AUBANGE, le 17 août 2018

Le Directeur Général,
ANTONACCI T.



Le Bourgmestre,
BIORDI V.